

ce quai de sciure de bois dont il a été question, cet après-midi; sans compter d'autres faits de ce genre qui ont signalé le cours de l'administration actuelle et que je passe sous silence, pour ne pas fatiguer l'attention de la Chambre. Voici ce qu'il faut retenir ici: sous le régime conservateur, la gestion des affaires était marquée au coin de l'économie; on veillait à ce que tous ceux qui maniaient les deniers publics s'acquittassent de leur devoir et à ce que chaque dollar fût dépensé pour la fin à laquelle il était affecté; or, tout cela a été balayé par ce parti qui avait promis qu'une judicieuse économie et l'intégrité présideraient à la gestion financière.

Je veux citer un fait qui me revient en mémoire; il s'agit d'un fonctionnaire à qui certes on ne saurait décerner un brevet d'intégrité, et ce fait, il y a deux ou trois ans, fit l'objet d'une résolution présentée à la Chambre. Il s'agit d'un employé du ministère de l'Immigration qui fut frappé de condamnation pour vol sur la personne d'un individu avec lequel il était venu en contact, à titre de fonctionnaire chargé de l'exécution d'un mandat de perquisition. Il fut condamné à l'incarcération pendant quelque temps; il purgea sa peine et après son élargissement, grâce à la sage et paternelle attitude du ministre de l'Intérieur, on le récompensa en le réintégrant dans ses fonctions avec majoration de traitement et en le chargeant de fonctions plus importantes. Voilà qui montre comment le parti libéral applique cet article de son programme.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

RENVOI DU BILL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE L'"UNION."

La Chambre se forme en comité pour la discussion du projet de loi (n° 36), déposé par M. McGiverin, concernant la compagnie d'assurance sur la vie l'"Union."

Sur l'article 1er—(premier versement sur les actions.)

M. HENDERSON: Quel est le sens de cet article? Je ne vois point ici l'initiateur du projet de loi; le président du comité des banques et du commerce brille également par son absence. Il me semble qu'il n'y a personne ici pour défendre le projet de loi. Certes, s'il faut délibérer ce projet de loi, le promoteur de cette mesure à tout le moins, devrait être ici. Il s'agit, à mon avis, d'une mesure législative de haute importance et qui n'aurait pas dû être adoptée par le comité des banques et du commerce.

Du reste d'autres députés, je le sais, partagent mon avis. Nous étions loin de nous rallier à l'adoption de ce projet de loi et avant de la délibérer, il faudrait que le promoteur du bill ou le président du comité nous en élucidât les diverses dispositions et nous fit connaître les raisons qui portent la compagnie à demander leur adoption.

Il s'est fait d'assez singulières révélations à ce sujet au comité des banques et du commerce, et la Chambre a droit de recevoir beaucoup plus de lumières qu'elle n'en saurait obtenir, ce soir, surtout en l'absence des deux députés qui sont particulièrement intéressés à l'adoption du bill: j'ignore la pensée intime du Gouvernement au sujet de cette mesure. Le Gouvernement, ce soir, est très faible, fort boiteux. Il n'y a pas de ministre ici qui puisse diriger la délibération des mesures ministérielles, sauf le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Graham), il est d'ordinaire à son fauteuil—je l'en félicite. Je serais bien aise de pouvoir offrir mes félicitations à cet égard à ses collègues; mais je regrette infiniment d'être dans l'impuissance de le faire. Je ne saurais dire s'ils sont allés en ville participer à la campagne électorale en cours.

M. TALBOT: Ils sont allés à la partie de hockey.

M. HENDERSON: Ils sont allés à la partie de hockey, dites-vous. Eh bien! si nous en sommes venus à ce point que les ministres de la couronne, quand la Chambre est saisie d'importantes questions, jugent bon d'assister à une partie de hockey, il conviendrait d'ajourner nos délibérations parlementaires jusqu'à ce que les concours de hockey soient terminés.

L'hon. M. GRAHAM: Il faudrait peut-être envoyer chercher le chef de l'opposition.

M. HENDERSON: Le chef de l'opposition, paraît-il, est fort occupé, ce soir, et il fait une besogne fort utile, comme le ministre des Chemins de fer pourra peut-être s'en convaincre, le 29 de ce mois. Le chef de l'opposition jouit de la liberté et des privilèges accordés aux autres députés; il n'est pas tenu d'être ici, chaque soir. Il a des lieutenants chargés de veiller aux intérêts de l'opposition; mais le Gouvernement est toujours censé être ici.

Voici un projet de loi intéressant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et je suis bien aise que le ministre des Chemins de fer soit à son banc. Voici une autre mesure intéressant la même compagnie et le ministre est ici pour surveiller ces mesures; mais voici un autre bill concernant les sociétés de crédit.

M. LAVERGNE: Le ministre des Finances est ici.

M. HENDERSON: Il est arrivé à temps pour se soustraire à la mercuriale. Je suis